



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants et vacataires

Question écrite n° 36011

## Texte de la question

M. Philippe Douste-Blazy attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les modalités du statut des professeurs vacataires de l'enseignement supérieur. Ces professeurs, dont la mission est semblable à celle de leurs collègues titulaires, soulignent la précarité de leur emploi, l'insuffisance de leur régime de retraite et les difficultés d'accès à la titularisation dans la fonction publique, le CAPES étant plus axé sur le programme des classes secondaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ces questions et si des mesures sont envisagées pour améliorer la situation des professeurs vacataires de l'enseignement supérieur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Douste-Blazy](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36011

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2004, page 1977

**Question retirée le :** 4 mai 2004 (Fin de mandat)